



ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'action éducative
et de la performance scolaire
Bureau : DAEPS 1

Affaire suivie par :
Eric Lapèze
Tél : 05 36 25 87 62
Mél : daeps1@ac-toulouse.fr

75, rue Saint Roch CS 87703
31077 TOULOUSE Cedex 4

Toulouse, le 26 novembre 2021

Le recteur de l'académie de Toulouse

-Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R.511-44, R.511-45 et D.511-46

ARRÊTE

Article 1 : Le conseil de discipline départemental des élèves des établissements publics locaux d'enseignement (EPLE) du Tarn répond à la composition suivante :

Article 2 : Les membres autres que la présidente ou son représentant ont la qualité de membre d'un conseil de discipline d'établissement. Ils sont nommés pour un an.

Présidente :

-Madame Marie-Claire DUPRAT, directrice académique des services de l'éducation nationale du TARN ;

ou son représentant :

-Monsieur Jean-Luc DELERUE, proviseur du lycée « Bellevue » - ALBI ;

Représentants des personnels de direction :

-Monsieur Hervé MENUET, principal du collège « Jean JAURES » - ALBI ;
-Monsieur Gilles MARTINEZ, proviseur du lycée « Las Cases » - LAVAUR ;

Représentants des personnels d'enseignement

Madame Hélène BOUZAT, collègue « Jean JAURES » - ALBI ;
Monsieur Stéphane GARRIGUES, lycée « Las Cases » - LAVAUR ;

Représentant des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé

-Madame Caroline RIVIERE, collègue « Victor HUGO » - CARMAUX ;

Représentante des Conseillers Principaux d'Education :

-Madame Peggy Joy SAVARY, collègue « Honoré de BALZAC » - ALBI ;

Représentants des parents d'élèves :

-Monsieur Mickaël HARIVEL, lycée « Louis RASCOL » - ALBI ;
-Madame Céline ALAUZE, lycée « Louis RASCOL » - ALBI ;

Représentants des élèves :

-Madame Marine RAMOND, collègue « Aristide BRUANT » - ALBI ;
-Madame Marlyne COUTOULY-BARROU, lycée « Henri de TOULOUSE-LAUTREC » - ALBI ;

Article 3 : Madame la secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du TARN est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour le recteur et par délégation,
Pour le secrétaire général,
La secrétaire générale,
Organisation scolaire
F. Tojo
Fabienne TAOURN